

Ordre du jour  
Agenda 4

REGLEMENT  
BY-LAW 5447

Fermeture des lots 80-243-15 (rue), 80-242 (ruelle), 80-243-14 (ruelle), 80-248 (ruelle), 96-5 (ruelle), 96-8 (ruelle), 97-10 (ruelle), d'une rue et d'une ruelle (sans désignation cadastrale), situés au nord-ouest de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Marlborough et Moreau.

Closing of lots 80-243-15 (street), 80-242 (lane), 80-243-14 (lane), 80-248 (lane), 96-5 (lane), 96-8 (lane), 97-10 (lane), of a street and a lane (without cadastral designation), located north-west of Sainte-Catherine Street, between Marlborough and Moreau Streets.

A la séance du conseil de la Ville de Montréal, tenue le 24 mars 1980,

At the meeting of the conseil de la Ville de Montréal held on March 24, 1980,

le conseil décrète:

the conseil ordained:

1.- Sont à l'avenir fermés et discontinués comme voies publiques, parce que jugés inutiles, les lots 80-243-15 (rue), 80-242 (ruelle), 80-243-14 (ruelle), 80-248 (ruelle), 96-5 (ruelle), 96-8 (ruelle), 97-10 (ruelle), une rue et une ruelle, sans désignation cadastrale, du cadastre du Village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal, tous ces lots apparaissant sur le plan C-97 Hochelaga, préparé par le service des travaux publics le 9 août 1979 et dont les descriptions techniques préparées par monsieur Paul Hamelin, arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 1979, sont annexées audit plan. Ces documents sont identifiés par le greffier de la Ville.

1.- Shall in the future be closed and discontinued as public streets, as they are deemed useless, lots 80-243-15 (street), 80-242 (lane), 80-243-14 (lane), 80-248 (lane), 96-5 (lane), 96-8 (lane), 97-10 (lane), a street and a lane, without cadastral designation, of the cadastre of the Village of Hochelaga, Montréal Registry Division, all those lots being shown on plan C-97 Hochelaga prepared by the service des travaux publics, dated August 9, 1979, the technical descriptions of which prepared by Mr. Paul Hamelin, surveyor, dated September 25, 1979 are attached to the said plan. Such documents are certified by the greffier de la Ville.

LE MAIRE,

LE GREFFIER DE LA VILLE,

*Yves Durocher*  
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

*Marie-Pierre Durocher*  
MONTRÉAL LE MAR 27 1980